

CONTRAT DE COMMANDE AVEC CESSION DE DROITS D'AUTEUR

contrat n° A/17/C20
commande n°

ENTRE D'UNE PART,

Le Centre National d'Enseignement à Distance,
Établissement public à caractère administratif, dont le siège est Téléport 2 - 2, boulevard Nicéphore Niepce,
86963 FUTUROSCOPE-CHASSENEUIL Cedex, représenté par son Directeur Général en exercice,
et ci-après dénommé **le CNED**,

ET D'AUTRE PART,

<input type="checkbox"/> M.	<input checked="" type="checkbox"/> Mme		
Nom :	RIVIERE	Prénom :	SANDRA
Adresse :	22 A Grande Rue , 71620 Saint Maurice En Riviere		
Profession :	Professeur de SVT		
N° S. Sociale :	2 77 11 92 019 082 54		

et ci-après dénommé **l'auteur**.

Le Cned et l'auteur étant dénommés ensemble les Parties.

ÉTANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

Le CNED est un établissement public national à caractère administratif dont la mission est de dispenser un enseignement et des formations à distance, diplômantes ou non, en faisant appel notamment aux technologies de communication dans le cadre de la formation initiale, de la formation professionnelle continue et de l'éducation permanente.

Le CNED souhaite s'associer le concours de l'auteur en considération de la compétence de ce dernier pour la rédaction de contenus pédagogiques.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions juridiques, administratives et financières dans lesquelles l'auteur :

- Accepte de rédiger pour le Cned, sur la base des préconisations figurant dans le cahier des charges, les contenus pédagogiques des modules de formation visés au contrat.
- Cède au Cned, qui l'accepte, l'ensemble des droits dont il est titulaire sur les contenus pédagogiques dans les conditions prévues à l'article 7.

ARTICLE 2 – LES CONTENUS PEDAGOGIQUES

2.1 Rédaction des contenus pédagogiques

Le détail des contenus pédagogiques figure en **annexe 1** au présent contrat.

L'auteur s'engage à rédiger sur la base des préconisations du Cned et du cahier des charges figurant en **annexe 3**, les contenus pédagogiques prévus et présentant les caractéristiques générales suivantes :

Conception de deux unités (1 et 2) ainsi que le devoir n° 2, pour le cours de Sciences de la Vie et de la Terre classe de 4^e.




des informations le concernant, en s'adressant au Cned (2 boulevard Nicéphore Niepce, 86963 Futuroscope – Chasseneuil Cedex).

ARTICLE 13 – PRISE D'EFFET ET DUREE

Le présent contrat prend effet à sa date de signature et demeure en vigueur pendant toute la durée de la cession de droit prévue.

En cas de résiliation anticipée du présent contrat quelle qu'en soit la cause, celle-ci serait sans effet sur les exploitations déjà réalisées par le Cned et les éventuelles cessions accordées en application du présent contrat.

ARTICLE 14 – COMPETENCE LEGISLATIVE ET JURIDICTIONNELLE

14.1 Loi applicable

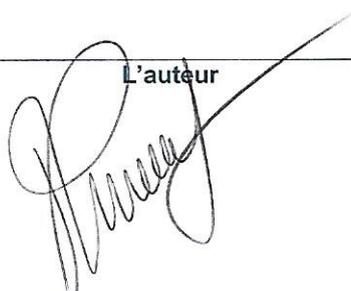
Le présent contrat est soumis au droit français à l'exclusion des règles de conflit de lois.

14.2. Juridiction compétente

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution du contrat, les Parties s'efforceront de le régler à l'amiable avant d'entreprendre tout autre recours. En cas de litige persistant, celui-ci sera porté devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à *St Julien en Rouen*
Le *28/11/17*

En deux exemplaires originaux

L'auteur


Le Cned
Directeur Général en exercice

Le Directeur général du Cned
et par délégation
Françoise Cornuble
Directrice du site de Rouen

